

SESSION 2022

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : MUSIQUE

ÉPREUVE DE CULTURE MUSICALE ET ARTISTIQUE

Durée : 6 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Le diapason mécanique est autorisé.*

- *Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.*
- *De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours
EAI

Section/option
1700B

Epreuve
101

Matière
7928

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours
EAH

Section/option
1700B

Epreuve
101

Matière
7928

SUJET

« La chanson rustique est un genre polymorphe : on peut chanter la mélodie telle quelle sous forme de monodie, l'intégrer dans une composition polyphonique, l'exécuter dans le cadre d'un spectacle de théâtre, voire l'utiliser comme musique à danser. »

Extrait de l'ouvrage *La musique de la Renaissance en Europe (1400-1600)*, Allan.W. Atlas, Edition Brepols, Collection « Epitome musical », 2011, p 246.

En croisant votre réflexion avec la thématique « Authenticité vs récréation », issue du champ de questionnement *Culture musicale et artistique dans l'histoire et la géographie* au programme de l'enseignement de spécialité arts – musique du cycle terminal au lycée, vous commenterez et discuterez le rôle de la chanson « populaire » comme source de réécriture musicale à partir d'un air connu en vous référant à des œuvres musicales et artistiques de style et d'époques diverses.